

CONCOURS LITTÉRAIRE

LES MANUSCRITS D'OR 2023 – 7^{ème} Edition

Thème :

« **Thème : L'amour de l'argent : fléau de notre temps ?** »

I- INTRODUCTION

L'Association Manuscrits d'Or s'est donnée pour objectif de sensibiliser les jeunes à la pratique de la lecture et de les encourager à la création littéraire d'expression française. Et ce, à travers un concours littéraire dans les genres de la poésie, de la nouvelle et du théâtre.

L'édition 2023 le concours littéraire s'articule autour de deux (02) catégories : la catégorie Lycées et Collèges (Junior) et la catégorie Étudiants et autres (Sénior).

La Catégorie (01) concerne tous les élèves des Lycées et Collèges d'expression française. Quant à la Catégorie (02), elle implique les Étudiants des Universités et grandes écoles de Côte d'Ivoire et les jeunes âgés de 35 ans au plus. Et ce, sans distinction de nationalité.

II- OBJECTIFS

Objectifs généraux

Dans le but d'occuper sainement les élèves des lycées et collèges, ainsi que les étudiants des universités et grandes écoles et les jeunes âgés de 35 au plus de les encourager à la pratique de la lecture et à la création littéraire, et de les amener à développer leur esprit critique face aux nouveaux médias, l'Association Les Manuscrits d'Or, a organisé un Concours de Littérature dans le domaine de la **Poésie**, de la **Nouvelle** et du **Théâtre**.

Objectifs spécifiques

Ce concours littéraire vise à :

- sensibiliser à la pratique de la lecture ;
- encourager à la création littéraire d'expression française ;
- développer l'esprit critique des jeunes vis-à-vis des remous que connaît la société ;
- déceler de nouveaux talents littéraires ;
- publier les trois premiers textes de chaque genre dans chaque catégorie.

Critères de candidature et thème

Article 1

Peut participer à ce concours littéraire, toute personne résidant sur le territoire ivoirien.

Article 2

Le thème de l'édition 2023 de Les Manuscrits d'Or 2023 est : « **L'amour de l'argent : fléau de notre temps ?** »

Article 3

Le texte devra être rédigé en langue française. La discrimination fondée sur l'ethnie, le sexe, la race est interdite. De même que la propagande politique, religieuse ou ethnique. Le texte devra être original, et n'avoir jamais été publié, ni primé à d'autres concours littéraires.

Article 4

Les candidats doivent mettre en évidence l'impact de l'argent sur la société moderne. Ils doivent à travers leurs textes :

- montrer les bienfaits de l'argent ;
- souligner les dangers que peuvent représenter l'amour de l'argent ;
- montrer comment développer le sens critique face à l'utilisation de l'argent ;

Article 5

En cas de constat avéré de plagiat d'œuvres ou de parties d'œuvres existantes, ou d'indices suffisants constatés par le Jury qui pourraient induire un doute sérieux sur le caractère original d'un texte, le candidat est immédiatement et irrévocablement éliminé du Concours.

Les candidats subissent seuls les conséquences juridiques des actes de plagiat ou similaires dont ils sont éventuellement responsables, en cas de publication de leurs textes.

Article 6

Le nombre de pages maximum requis pour chaque manuscrit est de :

- Poésie = 5
- Nouvelle = 15
- Théâtre = 15

Le concours est ouvert :

- à tous les jeunes d'expression française, âgée de 12 ans au moins et de 35 ans au plus, sans distinction de nationalité ;
- aux élèves des lycées et collèges de Côte d'Ivoire ;
- aux étudiants des universités et grandes écoles de Côte d'Ivoire.

Tout candidat peut concourir dans deux (02) genres.

Article 7

Les doivent être impérativement saisis, recto simple dans un format A4, interlignage 1,5. La police de caractère requise est le « Times New Roman », de corps 13 et les feuillets doivent être paginés.

Le candidat doit aller sur le site du Concours Littéraire www.manuscritdor.com, renseigner l'espace candidat et poster son ou ses textes.

Article 8

Aucun texte ne devra porter de mention personnelle permettant d'identifier le candidat. La première page du texte ne portera que le titre et le genre.

Un numéro sera attribué à chaque manuscrit par ordre de réception. Le numéro d'ordre du manuscrit sera reproduit sur le bulletin d'inscription avec les coordonnées de l'auteur. Le candidat recevra une copie de son bulletin d'inscription par mail.

Un code sera affecté à chaque manuscrit pour garantir son anonymat auprès des jurés.

Article 9

Tout texte ne respectant pas toutes les conditions suscitées sera éliminé d'office.

Article 10

Les manuscrits reçus ne seront pas retournés. Ils ne seront restitués en aucun cas. Les auteurs doivent en conserver leurs(s) texte(s).

Article 11

En participant au Concours littéraire, les candidats donnent droit d'office à l'Association Les Manuscrits d'Or de publier leurs textes et leur image dans un ouvrage collectif.

Article 12

Les membres de l'Association Les Manuscrits d'Or, le personnel de Vallesse Editions et les membres du jury, ainsi que leurs familles respectives ne sont pas autorisés à participer au concours.

Président Scientifique /Jury

Article 13

Le Professeur Pierre N'DA est le Président scientifique du concours. Il le supervise et apporte sa caution scientifique.

Le Jury est composé de 5 membres. Il est totalement souverain quant à ses délibérations. Ses décisions sont sans appel.

Le Président du Jury sera élu par les jurés lors de leur première réunion. Un secrétaire et un accessoire seront élus par la même occasion.

Le Président du Jury veille au strict respect du présent Règlement.

Les membres du Jury

Article 14

Le jury est composé de :

- 1- **Pr Konandri Virginie**, de l'Université Félix Houphouët-Boigny
- 2- **M. Koffi Koffi**, Critique littéraire
- 3- **Dr Bedjo Yannick**, Maître de conférences à l'Université Félix Houphouët-Boigny, Chef du département de Lettres Modernes
- 4- **M. Auguste Gnaléhi**, Critique littéraire
- 5- **M. Serge Grah**, Editeur

Article 15

Il est institué un vote du public par sms sur les textes présélectionnés dont les vidéos des auteurs seront mis sur la page Facebook Les Manuscrits d'Or. Le vote du public comptera pour 40% et le jury pour 60%.

Prix du concours

Article 16

Pour chaque genre, 3 candidats sont nominés. Seuls les premiers de chaque genre et dans chaque catégorie sont déclarés Lauréats : ce sont « **Les Manuscrits d'Or** ».

Sous réserve de la décision du jury, seuls les trois textes nominés dans chaque genre seront publiés dans un ouvrage collectif par *l'Association Les Manuscrits d'Or*.

Article 17

« **Les Manuscrits d'Or** » recevront chacun :

- Un ordinateur portable
- Un lot d'ouvrages
- Une enveloppe d'encouragement
- Des lots offerts par les partenaires

Les nominées recevront chacun :

- Un lot d'ouvrages dont un dictionnaire ;
- Une enveloppe d'encouragement ;
- Un diplôme de participation.

Calendrier du concours

Lancement officiel du concours : 18 janvier 2023

Date limite de dépôt des textes : 30 juin 2023

Délibération du Pré-jury : 09 août 2023

Atelier d'écriture avec les présélectionnés : 21 au 25 août 2023

Date limite du dépôt des textes présélectionnés : 14 septembre 2023

Remise des textes aux membres du jury : 21 septembre 2023

Délibération du jury : 11 octobre 2023

Vote du public par SMS : du 16 au 05 novembre 2023

Proclamation des résultats : 24 novembre 2023

Cérémonie de remise des prix : 6 décembre 2023.

Du règlement du concours

Article 19

L'Association *Les Manuscrits d'Or* se réserve le droit de modifier le règlement si des contraintes extérieures l'y obligent.

Les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation du présent règlement sont tranchées souverainement par l'Association *Les Manuscrits d'Or*, sur consultation du Président Scientifique.

Le fait de présenter un texte au concours littéraire « Les Manuscrits d'Or », implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Fait à Abidjan le 9 janvier 2023.